



Ce que nous faisons nous-mêmes,
nous le faisons (peut-être) mieux :
Quelle réforme de l'État pour un
meilleur marché du travail?

2010/6
20 | 08 | 2010



Les négociations sur une nouvelle et grande réforme de l'État sont en cours. L'un des points à l'ordre du jour est la politique du marché de l'emploi. La réforme de l'État est une lutte politique touchant à des questions de pouvoir, d'idéologie et d'argent. L'Itinera Institute s'efforce d'objectiver ce combat en ce qui concerne le marché du travail. Nous proposons des fils conducteurs pour le débat sur la réforme de l'État dans l'optique d'une amélioration du marché du travail.

1. **Pragmatisme:** transfert de la politique du marché de l'emploi, volet « actif » au niveau régional; maintien du droit du travail, volet « passif » au niveau fédéral.
2. **Trois scénarios politiques et seize thèmes pour la régionalisation de la politique du marché de l'emploi:** Mini, Medium et Maxi.
3. Une proposition de **focalisation sur trois clusters prioritaires** dans la redistribution des compétences : politique de chômage, politique de transition professionnelle et politique des groupes cibles.
4. Trois options pour **une organisation et un financement durables** de la politique du marché de l'emploi, avec responsabilisation des régions : Logique, Prévisibilité ou Raffinement.

Une philosophie de base pragmatique conduit à la constatation qu'une réforme de l'État, au regard de la politique du marché de l'emploi, implique **un transfert de compétences aux régions pour le volet « actif », axé sur l'employabilité**. L'échelon fédéral reste compétent pour le volet « passif », celui du droit du travail. Plusieurs scénarios sont envisageables.

Itinera propose d'articuler le débat autour de trois clusters :

Un cluster Chômage: la poursuite conséquente de la stratégie d'accompagnement, d'activation, d'investissement et de fourniture de travail, à travers la régionalisation des compétences en matière de contrôle et de sanctions (piste 1), de la définition et de la mise en application du « travail convenable » (Piste 2), des Agences Locales pour l'Emploi (Piste 5), de l'économie d'insertion (Piste 8) et de l'affectation des allocations de chômage (Piste 13) ;

Un cluster Transition professionnelle: le développement et la promotion de mécanismes encourageant le changement et l'évolution professionnelle sur un marché de l'emploi dynamique, à travers la région-

alisation du travail intérimaire (Piste 6), de l'outplacement et de la remise à l'emploi après restructuration (Piste 7), des régimes de congés et du compte-carrière (Piste 11) et du pilier actif d'un droit du licenciement réformé (Piste 14) ;

Un cluster Groupes cibles: la coordination et la combinaison des leviers de la politique de l'emploi concernant les groupes défavorisés sur le marché du travail, à travers la régionalisation des systèmes de formation (Piste 3), du placement des bénéficiaires du revenu d'intégration (Piste 4), des plans d'embauche (Piste 9) et de la politique de diversité (Piste 12).

L'organisation et le financement des compétences régionalisées sont également **des points cruciaux**. Le financement doit aller de pair avec la responsabilisation et la solidarité. Là aussi, diverses options sont envisageables. La plus simple est l'« **Option Logique** », qui allie une autonomie fiscale partielle à une solidarité transparente dans le cadre d'une révision globale et durable des lois de financement de la Belgique (con)fédérale.

1. Une philosophie de base pragmatique : volet « actif » régional – volet « passif » fédéral

Des avancées ont déjà été réalisées en ce qui concerne l'orientation et la vocation de la structure étatique au regard du marché de l'emploi, et elles ne sont pas réversibles. Il s'agit de poursuivre cette transformation de manière à réaliser le plus efficacement possible l'organisation du marché de l'emploi en fonction des différences régionales. **La finalité de la réforme de l'État est d'améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi**. Il existe un large consensus quant au peu d'intérêt de régionaliser en profondeur les règles de base du droit du travail, qui régissent les obligations respectives des employeurs et des travailleurs. En effet, cela compliquerait considérablement les choses.

La direction à suivre est, finalement, assez simple :

- **Donner aux régions des compétences accrues pour le volet actif de la politique du marché de l'emploi** : sur le plan de la demande (tout ce qui favorise la création d'emplois), sur le plan de l'offre (tout ce qui favorise l'employabilité et les possibilités d'emploi des demandeurs d'emploi) et sur le plan de la connexion de l'une et l'autre (la « rencontre » de l'offre et de la demande) ;
- **Maintenir les compétences du gouvernement fédéral pour l'aspect statique, passif de la politique du marché de l'emploi** : les droits et devoirs des employeurs et des travailleurs dans le contexte de l'emploi en tant que tel.

2. Trois scénarios politiques : Mini, Medium et Maxi

Le scénario « Mini »

Piste 1. Transfert des compétences de contrôle et de sanctions pour l'assurance chômage

Piste 2. Définition et mise en application au niveau régional du « travail convenable »

- Piste 3. Régionalisation des systèmes de formation fédéraux
- Piste 4. Régionalisation du placement des bénéficiaires du revenu d'intégration
- Piste 5. Régionalisation des Agences Locales pour l'Emploi

Le scénario « Medium »

- Piste 6. Régionalisation du travail intérimaire
- Piste 7. Régionalisation des compétences en matière de transition professionnelle : outplacement et remise à l'emploi après restructuration
- Piste 8. Régionalisation de l'économie d'insertion
- Piste 9. Régionalisation des plans d'embauche
- Piste 10. Régionalisation des permis de travail temporaires pour les migrants économiques

Le scénario « Maxi »

- Piste 11. Régionalisation des régimes de congés en rapport avec la carrière et/ou du compte-carrière
- Piste 12. Régionalisation de la politique de diversité pour le secteur privé
- Piste 13. Régionalisation de l'affectation des allocations de chômage
- Piste 14. Régionalisation du pilier actif du nouveau droit du licenciement
- Piste 15. Régionalisation partielle du temps de travail et des contrats de travail atypiques
- Piste 16. Les conventions collectives de travail régionales sont surtout un symbole politique

3. Proposition : focalisation sur trois clusters prioritaires

Itinera propose d'articuler le débat autour de trois clusters :

Un cluster Chômage: la poursuite conséquente de la stratégie d'accompagnement, d'activation, d'investissement et de fourniture de travail, à travers la régionalisation des compétences en matière de contrôle et de sanctions (Piste 1), de la définition et de la mise en application du « travail convenable » (Piste 2), des Agences Locales pour l'Emploi (Piste 5), de l'économie d'insertion (Piste 8) et de l'affectation des allocations de chômage (Piste 13) ;

Un cluster Transition professionnelle: le développement et la promotion de mécanismes encourageant le changement et l'évolution professionnelle sur un marché de l'emploi dynamique, à travers la régionalisation du travail intérimaire (Piste 6), de l'outplacement et de la remise à l'emploi après restructuration (Piste 7), des régimes de congés et du compte-carrière (Piste 11) et du pilier actif d'un droit du licenciement réformé (Piste 14) ;

Un cluster Groupes cibles: la coordination et la combinaison des leviers de la politique de l'emploi concernant les groupes défavorisés sur le marché du travail, à travers la régionalisation des systèmes de formation (Piste 3), du placement des bénéficiaires du revenu d'intégration (Piste 4), des plans d'embauche (Piste 9) et de la politique de diversité (Piste 12).

4. Organisation et financement durables

L'organisation et le financement des compétences sont un véritable casse-tête politique. Le financement doit aller de pair avec la responsabilisation et la solidarité. Là aussi, diverses options sont envisageables. La plus simple est l'« **Option Logique** », qui allie une autonomie fiscale partielle à une solidarité transparente dans le cadre d'une révision globale et durable des lois de financement. Elle nécessite cependant une nouvelle construction financière, durable, pour la Belgique (con)fédérale. À défaut, on pourra opter pour des clés de répartition diverses (« Option Raffinement ») ou pour une enveloppe forfaitaire avec bonus-malus (« Option Prévisibilité »). Toutes ces options exigent la prise en compte des différences régionales en termes de marché de l'emploi et **une volonté politique d'objectiver ces différences et de les traduire en responsabilisation.**

M. De Vos, Ce que nous faisons nous-mêmes, nous le faisons (peut-être) mieux: Quelle réforme de l'État pour un meilleur marché du travail?, Itinera Institute Analysis, 2010.

Contact presse :

Le Prof. Marc De Vos, directeur de l'Itinera Institute, est disponible pour des interviews par téléphone au 0498/421188.

Pour une croissance économique
et une protection sociale durables